



TDR

Plan d'actions pour la mise en place d'un système national de certification PAFC au Congo

Coopération financière COMIFAC - Allemagne
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
COMIFAC/KFW
Projet N° BMZ: 2008 66 707

**Plan d'actions
pour la mise en place
d'un système national de certification PAFC au Congo**

Draft

Version janvier 2014

Proposée par ATIBT sur la base des termes de référence de la coordination PAFC
Congo du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable

1. Contexte

Pour répondre à ces actions de boycott des bois tropicaux, pratiquées par les ONGs extrémistes, dans certaines villes d'Europe (notamment en Allemagne, au Danemark et dans les pays nordiques) et en Amérique du Nord, des programmes d'aménagement durable des forêts ont été élaborés et mis en œuvre (cas de l'objectif 2000 de l'OIBT, selon lequel, au terme de ce délai, toutes les forêts des pays membres de cet organisme devaient être aménagées).

De même, des actions visant la mise en place d'une base pour la certification de bois, devenue une réalité du marché, ont été mises en œuvre. C'est ainsi que dans la perspective d'une analyse homogène de la gestion des forêts dans le monde, des systèmes de "principes, critères et indicateurs" (PCI) ont été élaborés par des ONGs (FSC et PEFC) et des organismes gouvernementaux et internationaux (OIBT, Union Européenne).

Dans les années 1990, les pays africains, membres de l'Organisation Africaine des Bois (OAB), ont décidé de mettre en place un système africain de certification des forêts, le PanAfrican Forest Certification (PAFC). A cet effet, un processus d'élaboration de PCI a été lancé et a fait l'objet d'une harmonisation avec ceux de l'OIBT, donnant naissance aux PCI OAB/OIBT pour la gestion durable des forêts africaines. Ensuite, ces PCI ont été adaptés aux réalités nationales. Les groupes de travail nationaux, mis en place dans les pays, ont élaboré des PCI aux niveaux national et local (UFA).

Pour permettre au PAFC d'avoir une reconnaissance internationale, une étude de compatibilité entre les PCI OAB/OIBT et les principes d'Helsinki (PCI pour la gestion durable des forêts européennes) a été réalisée. Elle a permis de valider la reconnaissance du PAFC par le Programme pour la Reconnaissance des systèmes de Certification Forestière (PEFC).

Depuis que l'OAB est en hibernation, ce processus a été arrêté. Toutefois, certains pays ont réalisé des avancées. C'est le cas du Gabon qui a mis en place le PAFC Gabon, une association à but non lucratif, organe responsable du développement et du fonctionnement du système de certification éponyme actuellement en vigueur au Gabon.

Le PAFC Gabon est devenu membre du PEFC International en 2004. Le schéma de certification, élaboré en 2006, a été reconnu en avril 2009 par PEFC. En 2014, aucune forêt n'est encore certifiée sur la base de ce standard. Le schéma révisé a été soumis au PEFC en juillet 2013 et est actuellement en cours d'évaluation.

Le Cameroun a également lancé un processus de mise en place d'un système national de certification avec pour objectif de le faire reconnaître par PEFC. Après la mise en place de l'association PAFC Cameroun, celle-ci est devenue membre du PEFC International en 2007. Elle est actuellement à la recherche de financements pour pouvoir continuer l'élaboration d'un système camerounais de certification forestière.

Après la suspension brutale, par le conseil d'administration du Forest Stewardship Council (FSC), du certificat de bonne pratique forestière, accordé à l'Unité Forestière d'Aménagement Ngombé, l'UFA certifiée ayant la plus grande superficie au monde (1 159 643 ha), le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable a décidé de promouvoir un système de certification forestière nationale ayant une reconnaissance internationale via le système de reconnaissance mutuelle PEFC. Il sied également de souligner que le Forum International sur le Développement de la Filière Bois dans le Bassin du Congo, tenu du 21 au 22 octobre 2013 à Brazzaville, a recommandé la promotion de la double certification FSC/PAFC. Cette approche permettra de mettre les sociétés forestières à l'abri de telles décisions, prises sous la pression des ONGs extrémistes, qui ont pris en otage la gestion durable des forêts, à travers des systèmes de certification aux exigences sans cesse rehaussées.

C'est ainsi que le Congo a également décidé d'appuyer la mise en place d'un système national de certification forestière, le PAFC Congo, avec pour objectif de le faire reconnaître par le PEFC. Le travail à réaliser s'inspirera et capitalisera sur l'expérience du PAFC Cameroun et du PAFC Gabon et se déroulera selon le planning global présenté en Annexe 1.

Cette initiative sera portée par une organisation indépendante, à l'instar du PAFC Cameroun et du PAFC Gabon, avec un appui politique et technique de l'Administration Forestière.

A moyen terme, afin d'assurer une viabilité économique aux différentes structures nationales de PAFC, une structure de coordination régionale est prévue afin de mutualiser les moyens, permettant ainsi à chacun des systèmes nationaux d'exister et d'évoluer efficacement sans dépendre à une extrême majorité de financements fournis par les bailleurs.

2. Objectif global

Mise en place d'un système national de certification forestière en République du Congo et de la structure indépendante en charge du développement, de la révision et de la gestion de ce système.

3. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Créer une structure indépendante chargée de développer, réviser et gérer le système national de certification PAFC Congo.
- Sensibiliser les parties prenantes, notamment les sociétés forestières, sur la mise en place d'un système national de certification forestière;
- Elaborer et faire valider par les parties prenantes le schéma national de certification forestière;

4. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Mise en place d'une structure chargée du développement, de la révision et de la gestion du système national de certification forestière du Congo ; cette structure est dénommée PAFC Congo et deviendra membre de PEFC International;
- Sensibilisation et participation des parties prenantes au développement d'un schéma national de certification forestière;
- Développement du système national de certification forestière PAFC Congo;

5. Activités à réaliser

La planification de la mise en œuvre des activités est présentée en Annexe n°2.

Les activités sont à diviser entre les trois acteurs principaux de ce projet :

- **A réaliser par la Coordination PAFC Congo du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable :**
 - Coordonner la mise en place de la structure indépendante PAFC Congo qui aura pour mission de gérer le développement du système de certification PAFC Congo (ses statuts, son conseil d'administration, sa logistique et le choix d'un employé à même de prendre en charge une telle structure (capacité à communiquer en anglais, à s'imprégner du processus de développement du standard pour pouvoir le reproduire lors de la prochaine révision, etc.)),
 - Développer un business plan et un mécanisme de financement sur le long terme afin de pouvoir gérer le système de certification,
 - Sensibiliser les parties prenantes sur la mise en place du PAFC Congo et appuyer l'implication des parties prenantes dans le processus grâce à son influence au sein du pays.

- **A réaliser par le consultant :**
 - Première tranche :
 - les procédures d'élaboration du standard,
 - la cartographie des parties prenantes,
 - la rédaction des invitations et du dossier à joindre,
 - la version de travail du standard de gestion forestière à présenter au groupe de travail,
 - Deuxième tranche :
 - la sélection des participants au forum en collaboration avec le PAFC Congo,
 - l'incorporation des travaux du groupe de travail à cette première version afin d'élaborer la deuxième version qui servira à la consultation publique nationale,
 - réponse et incorporation des commentaires de la consultation publique à cette deuxième version afin d'élaborer la troisième version qui servira au test pilote sur le terrain,
 - l'incorporation des résultats du test pilote sur le terrain à cette troisième version afin d'élaborer la version pré-finale qui sera présentée au groupe de travail pour commentaires puis validation, une fois le consensus établi,
 - En option (à déterminer avec la structure PAFC Congo et selon les ressources financières), l'adaptation et l'amélioration des documents du schéma de certification autre que le standard de gestion forestière.

- **A réaliser par la structure PAFC Congo** (durant le temps de sa constitution, la Coordination pour la mise en place PAFC Congo du MEFDD devra se substituer au PAFC Congo) :
 - soutien du consultant et appropriation du processus d'élaboration afin d'être indépendant lors de la révision,
 - invitation des parties prenantes à participer au forum,
 - sélection des participants en collaboration avec le consultant,
 - organisation du forum,
 - adhésion au PEFC International
 - mise en place de la consultation publique,
 - mise en place du test pilote sur le terrain,
 - organisation de l'atelier final de validation du standard de gestion forestière,
 - adaptation des différents documents du schéma,
 - organisation de la validation de l'ensemble du schéma selon les statuts de l'organisation PAFC Congo
 - organisation de la traduction du schéma en anglais,
 - soumission du schéma en anglais à PEFC International pour reconnaissance,
 - suivi du processus indépendant d'évaluation.

Remarque :

Si l'initiative du MEFDD pour la relance du PAFC au Congo est une force politique motrice pour la sous-région, le secteur privé doit également s'impliquer. Les entreprises étant le principal intermédiaire entre la certification sur le terrain et les attentes des marchés, le PAFC doit représenter une opportunité économique nouvelle pour l'export (dans un premier temps).

Sur ce dernier point deux éléments importants sont à considérés dans la planification des activités:

- La mise au point d'une stratégie de communication et de marketing en amont et en parallèle du développement des systèmes nationaux et d'un bureau de coordination régionale PAFC est essentielle pour assurer la pérennité des systèmes nationaux de certification (ce qui n'est pas encore été le cas ni au Cameroun, ni au Gabon). Le PAFC peut être l'ambassadeur de la qualité «produit africain certifié» ;
- Un dialogue administration/secteur privé certifié est crucial pour que l'initiative du MEFDD devienne un projet de filière. Une telle rencontre a déjà été facilitée par l'ATIBT lors du side event « double-certification » du forum international de Brazzaville organisé par le FAO, l'OIBT et l'ATIBT. Cette rencontre a pu également réunir les deux bureaux PAFC Africains (Cameroun et Gabon) ainsi que le projet PPEFC COMIFAC, le CIRAD, le PEFC International. Les résultats de ces échanges (cf. <http://www.fb2013.org/side-events-resultats-1/4580850374>) sont positifs et montrent que cette dynamique d'échanges doit être entretenue.

6. Budget prévisionnel

Le coût global estimé à 115.000 € des activités ci-dessus énumérées est détaillé ci-dessous :

- Consultant – première tranche	20 000 € ;
- Consultant – deuxième tranche	25 000 € ;
- Consultant – option	10 000 € ;
- Mise en place de la structure indépendante PAFC Congo	5 000 € ;
- Frais d'adhésion PEFC Council	10 000 €.
- Sensibilisation des parties prenantes (3 réunions régionales)	5 000 € ;
- Organisation des séminaires du forum	15 000 € ;
- Test du schéma sur le terrain	10 000 € ;
- Adoption du schéma amendé	5 000 € ;
- Traduction du schéma en anglais	5 000 € ;
- Evaluation indépendante	20 000 € ;
- Appui à la Coordination PAFC-Congo du MEFDD (per diem, logistique, etc.)	5 000 € ;
- Divers et imprévus	5 000 € ;

7. Composition de l'équipe

Tout le travail technique (rédaction des procédures d'élaboration du standard, cartographie des parties prenantes, préparation des invitations pour les parties prenantes cartographiées, sélection des participants au forum, rédaction des différentes versions du standard de gestion forestière, adaptation et amélioration des autres documents du schéma de certification) sera assuré par le consultant.

Les autres aspects du travail de la structure indépendante seront réalisés par la personne en charge de la structure. Cela comprend tous les travaux administratifs et logistiques tels que l'organisation des différentes réunions du forum, l'organisation du test terrain pilote, la consultation publique, la sensibilisation, etc. Une autre activité clé de la structure sera l'appropriation du système de certification et notamment de ses procédures et de son processus d'élaboration afin de pouvoir le reproduire indépendamment d'un consultant ultérieurement.

La mise en place de la structure indépendante PAFC Congo sera facilitée par la coordination ministérielle PAFC Congo. Cette coordination appuiera la nouvelle structure notamment pour les activités de sensibilisation, de mobilisation des parties prenantes et en particulier du secteur privé.

8. Qualifications du consultant

Le bureau d'études/consultant doit avoir une bonne connaissance du secteur forestier en Afrique Centrale, en général, et au Congo, en particulier. Cette connaissance doit porter en particulier sur la gestion des forêts au Congo et les pratiques d'aménagement responsables.

Le bureau d'études/consultant international doit également posséder une expérience de la filière bois tropicaux et des enjeux actuels.

Plus encore, le bureau d'études/consultant international doit montrer une très bonne maîtrise de la certification PEFC, et si possible PAFC. Par ailleurs, une connaissance de l'APV-FLEGT du Congo et de la certification de gestion durable des forêts en Afrique centrale serait un avantage.

9. Durée de la mission

Ce plan d'actions est prévu pour une réalisation en 12 mois avec comme activité finale la soumission à PEFC International du schéma de certification PAFC Congo.

10. Coordination et pilotage

Concernant le pilotage global du projet de développement du système national de certification forestière au Congo, un comité de pilotage des activités représentatif des parties prenantes de la filière forêt-bois du Congo sera constitué. Ce comité de pilotage comptera notamment l'ATIBT et les autres partenaires financiers potentiels du projet.

Du point de vue de la mise en œuvre du projet, la Coordination PAFC Congo du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable a une double mission.

D'abord elle doit coordonner la mise en place de la structure indépendante PAFC Congo avec notamment ses statuts, son conseil d'administration, sa logistique et le choix d'un employé à même de prendre en charge une telle structure (capacité à communiquer en anglais, à s'imprégner du processus de développement du standard pour pouvoir le reproduire lors de la prochaine révision). Ensuite cette nouvelle structure devra se porter candidate à une adhésion au PEFC Council afin de pouvoir lui soumettre le schéma de certification en vue d'une reconnaissance.

En parallèle, la Coordination du MEFDD devra accompagner et faciliter le travail du consultant en charge de l'appui technique dans le cadre du développement des procédures d'élaboration du standard et du standard de gestion forestière tout en appuyant le processus dans son ensemble grâce à son influence auprès des parties prenantes, notamment pour leur mobilisation.

Enfin, pour assurer une transparence et une visibilité totale du projet auprès des parties prenantes, un suivi ainsi qu'une communication devront être assurés par la Coordination PAFC Congo du MEFDD et le comité de pilotage auprès de la filière forêt-bois congolaise ainsi qu'à l'international.

Draft

ANNEXES

Annexe n°1: *Planning du processus global de développement d'un système jusqu'à la reconnaissance du système par PEFC International (cf. toolkit PEFC - <http://www.developingstandards.org/>)*

Les 5 phases décrites ci-dessus montrent la manière dont PEFC conseille aux parties prenantes d'aborder le processus de développement du système. Comme illustré ci-dessus, les phases se chevauchent (par exemple, elles peuvent fonctionner en parallèle) et sont de différentes tailles (en fonction du temps et de l'effort nécessaires). Certaines de ces phases sont de nature organisationnelle (Phase 1), d'autres plus techniques (Phase 2).

Chronologie générale du Processus:

	2014				2015			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Mise en place du financement pour le développement du système								
Mise en place de la structure indépendante PAFC Congo								
Etablissement des procédures de développement du standard								
Développement du standard								
Développement de la documentation du système								
Processus d'adhésion de PAFC Congo au PEFC Council								
Soumission du schéma de certification au PEFC Council								
Reconnaissance du schéma par le PEFC Council								

Annexe n°2 : Planning des activités 2014 pour le développement du standard PAFC Congo

semaine	févr-14				mars-14				avr-14					mai-14				juin-14				juil-14				août-14				sept-14				oct-14				nov-14						
	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	78	
Concertation avec les parties prenantes sur le plan d'actions PAFC Congo	■	■																																										
Constitution du COPIL			■	■																																								
Identification et contractualisation du consultant en charge de la tranche 1 (cf. plan d'actions)			■	■																																								
Etape 1: lancement du processus																																												
Lancement officiel des travaux sur le système PAFC Congo				■																																								
Ateliers régionaux de sensibilisation à la gestion durable des forêts et à la certification forestière notamment PAFC avec présentation de l'approche et présentation du plan de travail				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mise en place d'une structure indépendante de coordination du PAFC Congo				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Demande et processus d'adhésion au PEFC Council				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Etape 2: tranche 1 du travail du consultant																																												
Développement des procédures d'élaboration du standard de gestion forestière et cartographie des parties prenantes				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Elaboration de la première version du standard (V1)				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Préparation envoi invitations et du dossier d'accompagnement				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Sélection participants au forum				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

semaine	févr-14				mars-14				avr-14					mai-14				juin-14					juil-14					août-14					sept-14				oct-14					nov-14					
	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	78				
Étape 5: Développement du schéma de certification																																															
Elaboration des autres documents du schéma																																															
Validation par les organes de PAFC Congo (selon ses statuts de tous les éléments du schéma)																																															
Traduction du schéma en Anglais																																															
Soumission de la version finale du schéma en anglais à PEFCO lors de l'AG 2014 à Paris																																															

Draft